



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-138709>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 25-138709

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Service commande publique

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21100374400011

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 10

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Halle Marcel Hermant - Remplacement du sol sportif intérieur.-

Type de marché : Travaux

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Lot unique. Attribution : attribué à 1 entreprise(s) - ART-DAN ILE-DE-FRANCE (SIRET 48940507600071)

- Notifié le 16/12/2025 - Montant global et forfaitaire : 229 796,11 eurosHT soit 275 755,33 eurosTTC.

Rappel des critères de jugement des offres : 1) Coût des travaux, 100 pts, pondération 40%, au regard du montant de la DPGF. 2) Valeur technique et environnementale, 100 pts, pondération 60%, au regard du mémoire technique et environnemental du candidat portant sur les points suivants : Moyens humains et matériels 20pts - Méthodologie et sécurité du chantier 20pts- Qualité du revêtement mis en oeuvre 30pts- Planning prévisionnel détaillé 15pts- Démarche environnementale Gestion des déchets 15pts. Conformément à l'article L.2113-11-2° du Code de la commande publique, le principe d'allotissement a été examiné pour ce marché de remplacement du sol sportif. Après analyse, il a été décidé de ne pas procéder à l'allotissement. Les travaux à réaliser sont techniquement homogènes (remplacement du sol sportif) et nécessitent une gestion cohérente pour garantir la qualité finale et la durabilité des travaux. La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif

Châlons-En-Champagne 25, rue du Lycée, 51036 Châlons-En-Champagne, 0326668687, greffe.ta-chalonsenchampagne@juradm.fr, <http://chalons-enchampagne.tribunaladministratif.fr/>. Introduction des recours : Mairie de Troyes place Alexandre Israël B.P. 767 10026 Troyes Cedex, 0325423486, commande.publique@ville-troyes.fr, <http://ville-troyes.fr/>. Autres informations : La consultation porte sur le remplacement du sol sportif de la salle intérieure d'athlétisme à la Halle Marcel Hermant de la Ville de Troyes, située au complexe sportif Henri Terré à Rosières-Près-Troyes (10430).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/12/2025